



Conseil économique et social

Distr. générale
16 décembre 2008
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarantième session

24-27 février 2009

Point 3 e) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour examen et décision :
comptabilité nationale

Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

Note du Secrétaire général

Comme la Commission de statistique l'a demandé à sa trente-neuvième session (voir E/2008/24), le Secrétaire général a l'honneur de lui transmettre le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale. La Commission est invitée à adopter le projet de deuxième volume du *Système de comptabilité nationale de 2008*. Cette requête, ainsi que les autres points soumis à l'examen de la Commission, sont présentés dans la section V du présent rapport.

* E/CN.3/2009/1.



Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Travaux préparatoires du Système de comptabilité nationale actualisé	4
A. Rappel des faits	4
B. Avant-projet de la version définitive du premier volume	5
C. Changements à apporter au premier volume	5
D. Rédaction et examen du deuxième volume	6
E. Traduction du Système de comptabilité nationale	7
F. Étapes finales	8
III. Stratégie pour la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008	8
A. Rappel des faits	8
B. Objectifs	9
C. Planification stratégique	10
D. Coordination, contrôle et diffusion de l'information	10
E. Amélioration des systèmes statistiques	11
F. Structure de coordination, de suivi des progrès et de coopération	12
G. Stratégie de financement	12
IV. Forum de haut niveau et orientation future des travaux à consacrer au Système de comptabilité nationale	13
V. Questions à débattre	15

I. Introduction

1. À sa trente-neuvième session, en 2008, la Commission de statistique :

a) A adopté, en principe, le premier volume du Système de comptabilité nationale (SCN) actualisé comme norme statistique internationale pour la comptabilité nationale;

b) A constaté que le temps nécessaire pour évaluer le premier volume du Système de comptabilité nationale actualisé avait été insuffisant et fait sienne la proposition du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale tendant à lui accorder deux mois supplémentaires, jusqu'à la fin d'avril 2008, pour mener à terme son examen;

c) A chargé le Groupe de travail intersecrétariats de mettre au point et de publier le premier volume, après approbation du Bureau de la Commission, en versions électronique et imprimée pré-éditées, en tenant compte des observations de fond formulées pendant la période d'examen de deux mois;

d) A estimé que la mise en forme officielle du premier volume devrait être réalisée à titre prioritaire et pris note du calendrier de sa publication ultérieure dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies;

e) A prié le Groupe de travail intersecrétariats de prendre les dispositions voulues pour achever le deuxième volume du Système de comptabilité nationale actualisé et pour le lui présenter à sa quarantième session conformément à l'engagement que celui-ci a pris à l'égard de la Commission à sa trente-huitième session;

f) A engagé le Groupe de travail intersecrétariats à lui présenter, à sa quarantième session, une stratégie pour la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale actualisé dans le cadre de la coopération pour le développement;

g) S'est félicitée de la proposition formulée dans le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale tendant à organiser en 2008, à l'intention des pays intéressés et d'autres parties prenantes, une réunion pour définir les modalités de création d'un groupe de haut niveau sur la comptabilité nationale et d'en présenter les conclusions à la Commission à sa quarantième session;

h) A prié le Groupe de travail intersecrétariats de solliciter l'avis des États Membres, pendant la période d'examen du premier volume, concernant le titre du Système de comptabilité nationale actualisé, en analysant sans parti pris les différentes propositions, et d'informer le Bureau de la Commission de son évaluation. Le Bureau solliciterait pour sa décision l'assentiment des membres de la Commission.

2. On trouvera dans la section II du présent rapport des informations sur les résultats obtenus depuis la trente-neuvième session de la Commission de statistique, et sur les activités à mener au cours des quelques mois à venir, qui aboutiront à la publication du SCN actualisé complet, une fois que la Commission aura adopté le deuxième volume comme elle en est priée. Dans la section III figure un exposé succinct de la stratégie envisagée pour l'application du SCN actualisé. Dans la section IV on présente un résumé des délibérations du Forum de haut niveau, qui

s'est penché sur l'orientation future des travaux sur le SCN. Les points à débattre sont énumérés dans la section V.

II. Travaux préparatoires du Système de comptabilité nationale actualisé

A. Rappel des faits

3. En 2003, la Commission de statistique a demandé une mise à jour du *Système de comptabilité nationale de 1993*¹ qui tienne compte des nouvelles conditions économiques, des progrès méthodologiques et des besoins des utilisateurs, et a posé les conditions suivantes : la révision ne devait entraîner aucune modification fondamentale ou de grande envergure de nature à entraver la mise en œuvre du SCN 1993, les modifications recommandées devaient être envisagées sous l'angle de leur faisabilité, et la correspondance du SCN avec les manuels connexes devait être maintenue.

4. Le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, qui se compose de l'Office statistique des communautés européennes (Eurostat), du Fonds monétaire international (FMI), de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), de l'Organisation des Nations Unies et de la Banque mondiale, a reçu pour mission d'organiser et de coordonner le projet de mise à jour, aidé en cela par un chef de projet et un coordonnateur de la publication.

5. La Commission de statistique a souligné à quel point il importait que des spécialistes des statistiques du monde entier participent aussi largement que possible au projet de mise à jour, et approuvé la création d'un Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, composé de 20 experts de pays de toutes les régions du monde, qui serait appelé à jouer un rôle essentiel pour l'actualisation du Système. Le site du projet (<http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/snarev1.asp>, en anglais seulement), tenu par la Division de statistique de l'ONU, va dans le sens de la transparence requise et encourage une large participation, notamment des spécialistes de la comptabilité nationale. Il permet de disposer rapidement d'une information complète sur les activités de mise à jour, notamment le programme de travail, sur la liste convenue des points à actualiser, les articles connexes, les recommandations du Groupe consultatif et les observations correspondantes des pays et des organisations, et l'ensemble des projets de chapitre et des commentaires à leur sujet.

6. L'actualisation a suivi une stratégie coordonnée, la première étape étant l'établissement d'une liste de 44 questions de fonds et de 39 points à éclaircir, approuvée par la Commission de statistique à sa trente-sixième session. Pour les choisir, on a procédé à des consultations approfondies où le Groupe consultatif a joué un rôle central. Il s'est réuni à six reprises, en novembre 2008 dernièrement, pour formuler des recommandations sur les questions elles-mêmes et la teneur des textes correspondants à inclure dans le SCN. La rédaction et l'examen, qui ont commencé au second semestre de 2006, ont permis d'actualiser le texte du SCN de 1993 en y incorporant ces recommandations et ces éclaircissements.

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente F.94.XVII.4.

B. Avant-projet de la version définitive du premier volume

7. Le premier volume du SCN actualisé a été approuvé en principe par la Commission de statistique à sa trente-neuvième session, sous réserve d'une prolongation de deux mois (jusqu'au 30 avril 2008) de la période d'examen, qui devait permettre aux pays de communiquer leurs commentaires finaux sur les 17 chapitres du premier volume. Le Groupe de travail intersecrétariats a examiné ces commentaires à sa réunion de mai 2008. Les observations issues de cet examen ont été incorporées à la version définitive du premier volume.

8. La Commission de statistique ayant demandé de solliciter l'avis des États membres sur le titre du Système actualisé [voir plus haut, par. 1 h)], les pays ont été invités à choisir entre « Système de comptabilité nationale de 1993, révision 1 », et « Système de comptabilité nationale de 2008 » (SCN 2008). Sur 58 pays, 40 ont dit préférer ce dernier titre, que le Bureau de la Commission a donc retenu.

9. Le Bureau de la Commission ayant approuvé ce titre le 4 août 2008, la Division de statistique a publié sur papier et en ligne un avant-projet (avec mise en forme préliminaire) du premier volume. La mise en forme officielle à l'ONU est désormais achevée, et il n'y a qu'un nombre assez modeste de petites corrections à apporter.

10. On n'est pas parvenu à s'accorder avant la publication de l'avant-projet mis en forme à titre préliminaire du premier volume, sur les codes à utiliser dans le SCN 2008 pour les opérations de répartition et le secteur des administrations publiques. On a donc enlevé les codes du premier volume en juin 2008, de manière à ne pas retarder la publication de l'avant-projet. Le Groupe consultatif d'experts en a débattu à sa réunion de novembre 2008, et l'accord s'est fait sur les codes à utiliser dans le SCN 2008. Les codes révisés seront insérés dans les annexes 1 et 2 avant la publication de la version définitive.

11. Lors de leurs réunions de novembre 2008, le Groupe de travail intersecrétariats et le Groupe consultatif d'experts ont cherché à établir si les directives données dans le SCN 2008 permettraient de traiter les mesures prises par les gouvernements pour répondre à la crise financière en cours. Ils ont conclu qu'elles étaient suffisantes, mais que pour quelques cas il pourrait être utile d'ajouter quelques éclaircissements.

C. Changements à apporter au premier volume

12. En rédigeant le deuxième volume et en examinant les observations qu'il a suscitées, on a découvert dans le premier volume quelques erreurs mineures et des sujets appelant des éclaircissements. De plus, le Groupe consultatif d'experts a recommandé à sa réunion de novembre 2008 quelques menus changements à apporter au texte du premier volume, suite aux recherches récentes menées pour clarifier le traitement de ces sujets. Ces changements nécessaires, exposés brièvement, sont les suivants :

a) Étendre la couverture des garanties standardisées émanant d'administrations publiques pour y inclure les autres instruments financiers et les prêts;

b) Modifier l'expression désignant l'opération dans le compte d'utilisation du revenu (« Variation des droits à pension ») pour en faire « Ajustement au titre des variations des droits à pension »;

c) Modifier le texte pour faire ressortir que, dans le compte financier, il peut y avoir entre le montant de l'opération « Variation des droits à pension » et celui de l'opération « Ajustement au titre des variations des droits à pension » une différence qui correspond au montant des transferts en capital liés aux droits à pension;

d) Apporter une correction pour faire apparaître que le versement de pensions ne modifie pas la valeur nette des ménages;

e) Préciser le sens du mot « sponsor » [promoteur] (d'un régime de pension) en établissant une distinction explicite entre l'entité qui a mis un régime en place et l'administrateur du régime, tout en notant que ce peut être une seule et même entité (généralement le cas en Europe);

f) Ajouter des paragraphes précisant selon quels critères comptabiliser les opérations relatives aux régimes de pension dans le cadre central des comptes nationaux ou dans le tableau supplémentaire. Ce texte expliquerait également comment traiter les modifications négociées ou non négociées apportées aux régimes de pension;

g) Ajouter un texte expliquant comment déterminer quand les indemnités payables au titre de l'assurance-dommages doivent être traitées comme transferts en capital et non pas comme transferts courants;

h) Incorporer les corrections apportées par l'éditeur de l'ONU et rectifier les coquilles typographiques ou incohérences découvertes dans le texte ou les tableaux depuis que l'avant-projet est largement diffusé;

i) Si le temps le permet, changer les chiffres des tableaux pour présenter des relations plus réalistes.

13. Le détail des modifications de fond (à l'exclusion des questions de mise en forme) que l'on entend apporter est présenté à la Commission de statistique dans un document d'information.

D. Rédaction et examen du deuxième volume

14. Il y a 12 chapitres dans le deuxième volume. Les intitulés des chapitres figurent dans le tableau ci-après, avec pour chacun le nombre d'observations reçues pendant la période de mise à l'examen.

<i>Chapitre</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Nombre d'observations</i>
18	Élaboration et présentation des comptes	14
19	Population et emploi	21
20	Services du capital et comptes nationaux	27
21	La mesure de l'activité des sociétés	10
22	Le secteur des administrations publiques et le secteur public	20
23	Les institutions sans but lucratif	18

<i>Chapitre</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Nombre d'observations</i>
24	Le secteur des ménages	14
25	Les aspects informels de l'économie	20
26	Le compte du reste du monde et les liens avec la balance des paiements	18
27	Les liens avec les statistiques monétaires et les flux financiers	15
28	Analyses fondées sur des tableaux entrées-sorties et autres matrices	14
29	Comptes satellites et autres extensions du système	14

15. Le chapitre 27 (appelé à l'époque chapitre 26) a été affiché pour commentaires sur le site du SCN en décembre 2006 et le chapitre 20 en mai 2008. Les 10 chapitres restants du deuxième volume ont été communiqués pour examen et observations entre le début d'août et le début d'octobre 2008. Les 12 chapitres ont suscité 205 ensembles d'observations, soit en moyenne 17 ensembles par chapitre. Comme pour les observations portant sur le premier volume, celles suscitées par le deuxième étaient généralement sérieuses et complexes, et il en ressortait clairement qu'un temps considérable avait été consacré à l'examen des projets de chapitre et à la rédaction des observations. Il y avait notamment des suggestions utiles de mise en forme, et des observations de fond appelant des compléments au projet dans certains cas, et des corrections dans d'autres. Toutes les observations reçues sont affichées sur le site de l'actualisation du SCN. Lors de ses réunions tenues en octobre et novembre 2008, le Groupe de travail intersecrétariats a examiné les observations reçues. Certaines d'entre elles ont été incorporées au texte du deuxième volume soumis à la Commission de statistique pour examen et adoption à sa prochaine session.

16. Deux annexes ont également été rédigées en conjonction avec les chapitres du deuxième volume : l'annexe 3, qui précise les modifications différenciant le SCN de 2008 de celui de 1993, et l'annexe 4, où l'on donne le détail du programme de recherches futures qui procède du travail d'actualisation. Ces annexes n'étaient pas disponibles pour observations avant la soumission du deuxième volume révisé à la Commission de statistique pour examen (décembre 2008). Un document d'information présenté à la Commission donne un résumé des observations reçues concernant le deuxième volume révisé, et leur retentissement sur les projets d'annexes.

E. Traduction du Système de comptabilité nationale

17. Il avait fallu environ six ans pour que le SCN 1993 soit disponible dans les six langues officielles de l'ONU. Pour que la traduction du SCN 2008 aille aussi vite que possible, la Division de statistique a entamé des négociations avec diverses agences. Le but est de faire commencer la traduction de la version anglaise du SCN 2008 dans les cinq autres langues officielles de l'ONU dès que la version anglaise définitive, prête à publier, sera disponible, vers juillet 2009 selon les prévisions. On compte faire traduire d'abord un glossaire du SCN 2008, avant de mettre en chantier la traduction du texte entier, de manière à garantir une terminologie uniforme.

F. Étapes finales

18. L'une des directives de la Commission de statistique, lorsqu'elle a examiné ce qu'on prévoyait de faire pour la mise à jour du SCN, était qu'il fallait préserver la cohérence entre ce dernier et d'autres systèmes de statistiques économiques. L'une des conséquences a été une coopération très étroite avec l'équipe chargée de la mise à jour du *Manuel de la balance des paiements* et de la position extérieure globale du Fonds monétaire international pour sa sixième édition. Le résultat est qu'il y a concordance complète entre ces deux structures statistiques normatives. Il y a eu aussi des échanges considérables avec les fonctionnaires responsables du *Manuel de statistiques de finances publiques* et du *Guide de compilation des statistiques monétaires et financières (Money and Finance Statistics Compilation Guide)*, publié en 2007. Pour le *Manuel de statistiques de finances publiques* de 2001, on a pris note de toute divergence entre ce manuel et le SCN 2008, et on se servira de ce travail pour la révision de ce manuel.

19. Il reste encore beaucoup de travail pour mettre au point définitivement le SCN 2008. La première étape consistera à incorporer dans le deuxième volume les modifications découlant des observations communiquées pendant les deux mois de la période d'examen, jusqu'à la session de cette année de la Commission de statistique, et celles qui découleront de toute décision prise par cette dernière. L'étape suivante consistera à intégrer au premier volume les modifications présentées à la Commission à sa session de cette année. Il faudra ensuite mettre au point le glossaire sous forme définitive, et établir un index. Ensuite, il faudra relire et vérifier de près l'ensemble du SCN 2008, notamment pour la cohérence. Le Groupe de travail intersecrétariats assumera un rôle important pour ces dernières vérifications. Après quoi, on enverrait le deuxième volume à l'ONU pour la mise en forme officielle, comme on l'avait fait pour le premier volume. Enfin, il faudrait incorporer au deuxième volume les modifications apportées lors de la mise en forme officielle et préparer le manuscrit pour la publication.

20. Le moment où la version définitive sera mise au point dépend dans une large mesure du nombre d'observations que suscitera le deuxième volume pendant la période d'examen (décembre 2008 à février 2009). À supposer qu'elles soient aussi fournies que celles qu'avait suscitées le premier volume, il faudra probablement quatre à cinq semaines au moins pour les intégrer au texte. Il faudra ensuite faire les vérifications, notamment de cohérence, ce qui prendra plusieurs semaines, avant de pouvoir envoyer le deuxième volume à la mise en forme officielle. Autrement dit, il est probable que ce sera vers juillet 2009 que le SCN 2008 sera prêt à être publié, sur papier et sous forme électronique, et à être envoyé à la traduction.

III. Stratégie pour la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008

A. Rappel des faits

21. À sa trente-neuvième session, la Commission de statistique a demandé au Groupe de travail intersecrétariats de lui soumettre une stratégie pour la mise en œuvre du SCN 2008. On trouvera résumée dans la présente section du rapport la stratégie envisagée. Un plan plus détaillé est présenté dans un document

d'information distinct sur la « stratégie de mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 ». À ce stade, ce document d'information expose une série de mesures envisageables, qui seraient prises au cours des prochaines années, en fonction des priorités définies par la Commission de statistique et des ressources disponibles. Le Groupe de travail intersecrétariats mettra au point un plan plus précis en temps utile, compte tenu des observations de la Commission.

22. La stratégie envisagée pour la mise en œuvre du SCN 2008 prend pour point de départ les différents degrés d'avancement de la mise en œuvre du SCN 1993 selon les pays et régions. On comprend bien que la stratégie détaillée devra tenir compte de la nécessité d'une coordination régionale et infrarégionale, le niveau de développement statistique étant différent selon les pays.

23. On s'est fondé pour définir la stratégie envisagée sur les résultats des consultations régionales auxquelles les organisations siégeant au Groupe de travail intersecrétariats ont procédé entre 2006 et 2008, précisant les principes de la mise en œuvre et tenant compte des points de vue des utilisateurs, des producteurs et des responsables de l'élaboration et de l'analyse des politiques. Il faut citer à ce égard la Conférence² organisée à Luxembourg en mai 2008, qui a abouti aux Recommandations de Luxembourg sur la mise en œuvre et la diffusion mondiale du Système de comptabilité nationale. Ces consultations ont mis en valeur la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles de production des statistiques sources, partie intégrante de la compilation des comptes nationaux.

24. Des Recommandations de Luxembourg, il est utile de retenir les principes suivants, pour les inclure dans la stratégie de mise en œuvre du SCN 2008: a) planification stratégique; b) coordination, contrôle et diffusion de l'information; et c) amélioration des systèmes statistiques. On trouvera ces principes exposés brièvement dans la suite de la présente section, ainsi que les modalités et les outils par lesquels le Groupe de travail intersecrétariats compte les appliquer.

B. Objectifs

25. La stratégie de mise en œuvre du SCN 2008 a pour objet d'appuyer une saine gestion macroéconomique et une formulation des politiques ancrée dans les faits, grâce à la compilation et à la communication régulières de comptes nationaux et de sources connexes de données par les systèmes statistiques nationaux, régionaux et internationaux. Le SCN 2008 offre une référence moderne permettant d'évaluer la capacité de produire des statistiques économiques et macroéconomiques de base. Pour qu'un programme de mise en œuvre mondiale soit efficace et viable, il est indispensable d'établir des principes convenus concernant des mesures coordonnées aux niveaux national, régional et international.

² Conférence internationale sur la diffusion des normes internationales et la coordination dans le domaine des comptes nationaux, pour une croissance durable et le développement, organisée par l'Office statistique des Communautés européennes et la Division de statistique, 6-8 mai 2008, Luxembourg.

C. Planification stratégique

26. La planification stratégique est un principe essentiel si l'on veut mobiliser un soutien politique et financier aux investissements consentis pour les statistiques. Il est proposé d'utiliser des cadres de planification stratégique pour mettre en rapport le programme de travail visant le renforcement des capacités statistiques avec les objectifs nationaux de développement. Par la planification stratégique, on peut mettre en lumière les points forts et les points faibles des capacités statistiques servant à produire les principaux indicateurs économiques et à réunir les données sources de base, ainsi que pour consulter les utilisateurs. Cette méthode permet aussi de dresser un échéancier de tâches à accomplir pour corriger les faiblesses.

27. Il faut s'inspirer des pratiques de référence issues d'initiatives en cours pour la planification stratégique et le cadre organisationnel de mise en œuvre du SCN. Le manuel sur les stratégies nationales de développement de la statistique du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21) donne des directives sur la définition d'un cadre de planification. Les stratégies nationales de développement de la statistique sont les principes directeurs les plus largement utilisés, les pays en développement étant nombreux à avoir déjà mis à jour leurs outils de planification ou à être en train de le faire. Les pays devraient revoir leur stratégie pour s'assurer qu'elle prend bien en compte les nécessités de la mise en œuvre du SCN 2008.

28. Les commissions régionales, en consultation et coopération avec leurs partenaires de développement régionaux et infrarégionaux, auront à coordonner cet examen des stratégies nationales avec ce que nécessite la mise en œuvre du SCN 2008, et au besoin à compléter les informations à l'aide d'autres évaluations nationales et régionales. Pour cet examen des stratégies nationales, puis la formulation de plans nationaux et régionaux de mise en œuvre du SCN, on envisage de mobiliser les dispositifs régionaux de coordination existants – comités ou groupes de travail de statistique, et des groupes directeurs nouveaux créés selon les besoins, les commissions régionales faisant office de secrétariat. Il n'y aurait lieu d'envisager de créer de nouvelles structures de coordination que dans les cas où ce serait strictement nécessaire. Il faudrait aussi ménager la plus large participation possible aux parties prenantes : organisations internationales, banques et institutions régionales de développement, et autres bailleurs de fonds et représentants des pays bénéficiaires.

D. Coordination, contrôle et diffusion de l'information

29. Le principe de la coordination, du contrôle et de la diffusion de l'information sert à préciser clairement les rôles respectifs des organisations internationales et régionales, des autres bailleurs de fonds et des pays bénéficiaires, et à garantir que leurs interventions soient complémentaires et efficaces.

30. Le Groupe de travail intersecrétariats propose de structurer l'information de manière à faciliter dans cet environnement multipartite la coordination, le contrôle et la diffusion des informations sur la mise en œuvre du SCN. Ce système structuré serait inspiré pour la programmation et le contrôle de la mise en œuvre d'un cadre de procédés de production de statistiques, basé sur la *Classification des activités statistiques* de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU, et pour

l'évaluation et la communication des résultats, sur le Cadre d'évaluation de la qualité des données du FMI. Pris ensemble, ces deux cadres faciliteront la définition d'un système d'information cohérent pour la programmation, le contrôle et la diffusion de l'information.

31. La programmation et le contrôle des projets, ainsi que la diffusion des résultats, gagnent en efficacité s'il y a un système d'information accepté par tous, ce qui est particulièrement vrai en ce qui concerne le SCN où, dans un même pays, les statistiques sont compilées par différents acteurs, avec souvent l'intervention de différentes institutions de financement à l'intérieur d'un même pays et dans plusieurs d'entre eux.

E. Amélioration des systèmes statistiques

32. Améliorer les systèmes statistiques est un principe dont l'application consiste à renforcer le système statistique national élément par élément, renforçant ainsi l'ensemble des procédés de production de statistiques.

33. Le Groupe de travail intersecrétariats envisage de conserver, avec un équilibre différent, les quatre modalités retenues pour la mise en œuvre du SCN 1993, en dispensant une formation, en assurant une coopération technique, en mettant au point manuels et guides, et en parrainant des recherches. Mais on ferait une place plus importante que par le passé aux étapes successives de la production de statistiques qui précède l'intégration des données dans les comptes nationaux, à savoir à la collecte et au traitement des données sources de base, et au contexte institutionnel.

34. On envisage de développer le site du SCN 2008 (hébergé par la Division de statistique) pour y ajouter sur le Web une base de connaissances sur les statistiques économiques et les normes macroéconomiques, en provenance d'autres organisations compétentes, avec des hyperliens vers ces dernières, ce qui facilitera l'accès aux normes, manuels, guides et cours de statistiques, aux directives de compilation et aux pratiques optimales concernant la mise en œuvre du SCN 2008.

35. En conjonction avec cette base de connaissances sur le Web, on envisage de mobiliser les réseaux régionaux de connaissances et de formation existants pour participer à un programme convenu à l'échelon international de formation et d'enseignement sur le SCN et les normes macroéconomiques correspondantes. Ces réseaux régionaux, une fois désignés, seront invités à collaborer avec le Groupe de travail intersecrétariats pour mettre au point et dispenser un enseignement et une formation (notamment à distance) sur le SCN et les normes macroéconomiques correspondantes.

36. On sait que les quatre modalités éprouvées utilisées par le passé ne suffiront pas à assurer une mise en œuvre entièrement réussie du SCN, car elles ne concernent que l'appui à la mise en œuvre. Pour réussir complètement, la stratégie de mise en œuvre devra prendre en compte aussi les responsabilités des pays, qui devront s'approprier les étapes de la mise en œuvre en les intégrant au développement de leur système statistique national. On ajoutera donc aux modalités existantes un élément supplémentaire, le plaidoyer, afin de stimuler la demande de données de comptabilité nationale et d'encourager à utiliser les comptes. Cet élément sera important, car il faut encourager les pays à se doter de programmes

viables de statistiques économiques et de comptabilité nationale et à les tenir à jour, et à faire connaître l'intérêt du SCN 2008 pour les politiques nationales. L'expérience acquise par PARIS21 sera un facteur important à cet égard.

F. Structure de coordination, de suivi des progrès et de coopération

37. Avec l'environnement pluripartite où s'inscrit la stratégie de mise en œuvre du SCN, il faut prévoir une structure qui coordonne les activités, suive les progrès et les fasse connaître, aux niveaux sous-régional, régional et international. Cette structure aurait pour objet de partager l'information sur l'élaboration et l'exécution de la stratégie de mise en œuvre du SCN.

38. Le Groupe de travail intersecrétariats envisage de mettre en place un dispositif, qui pourrait être un groupe consultatif intersecrétariats et intergouvernemental, afin d'obtenir des avis sur la mise en œuvre du SCN et d'autres normes macroéconomiques connexes. Il envisage en particulier un groupe composé de représentants des structures de coordination régionale, qui le conseilleraient sur la conduite et la gestion d'un programme de travail cohérent pour la mise en œuvre du SCN 2008. Si ces propositions sont acceptées, il continuera à réfléchir aux modalités à retenir pour ces structures.

39. Ce groupe conseillera le Groupe de travail intersecrétariats sur la conduite et la gestion d'un programme de travail cohérent. Pour examiner les plans nationaux et régionaux de mise en œuvre, les dispositifs de coordination régionale voudront peut-être créer des groupes consultatifs analogues, pour partager l'information sur l'élaboration et l'exécution de la stratégie de mise en œuvre du SCN à l'échelon régional.

G. Stratégie de financement

40. La stratégie de financement de la mise en œuvre du SCN 2008 doit reposer sur un modèle coopératif, en partenariat, partant pour l'essentiel des ressources existantes et tirant parti de l'avantage comparatif des différents partenaires et parties prenantes. On compte que dans un effort collectif, les pays bénéficiaires mobiliseront leurs propres fonds et les amèneront au niveau de leur plan national, les organismes internationaux apportant un soutien financier prioritaire à la mise en œuvre du SCN 2008, et, dans la mesure du possible, développant leur appui. On trouvera des effets de synergie avec le Programme de comparaison internationale, le Système général de diffusion des données, les activités de PARIS21 et la prestation de formation et d'assistance technique; les bailleurs de fonds devraient apporter un soutien financier à la recherche sur certains aspects transsectoriels et à la mise en œuvre correspondante, en vue de faire mettre au point des outils et rédiger des directives de mise en œuvre du Système.

IV. Forum de haut niveau et orientation future des travaux à consacrer au Système de comptabilité nationale

41. À sa trente-neuvième session, en 2008, la Commission de statistique a demandé au Groupe de travail intersecrétariats de réunir un groupe de haut niveau qui se pencherait sur l'orientation future du SCN. Un tel Forum de haut niveau aurait à réfléchir à l'orientation future d'éventuels travaux à consacrer au SCN et aux modalités de ces travaux, compte tenu des changements rapides que connaît l'économie mondiale, de l'évolution de la théorie économique et des nouveaux besoins d'information pour les politiques.

42. Donnant effet à cette demande, le Groupe de travail intersecrétariats a consulté plusieurs chefs de bureaux de statistique, pour s'entretenir du mandat, des attributions, de la composition et de la gouvernance de ce groupe de haut niveau. Les États Membres ont ensuite été consultés sur l'ordre du jour d'un Forum de haut niveau qui serait organisé dans le courant de 2008, avec la participation de tous les pays intéressés. En conséquence, ce Forum s'est réuni à Washington les 17 et 18 novembre 2008.

43. La réunion a été constructive et a réussi à atteindre ses objectifs. Les participants étaient de hauts responsables de bureaux nationaux de statistique et d'organisations internationales étroitement associées au SCN. Le Forum a coïncidé avec la réunion du G-20 à Washington, ce qui donné l'occasion de débattre des répercussions de la crise financière mondiale actuelle sur les comptes nationaux.

44. Outre la poursuite de son objectif principal, qui était d'étudier l'orientation future des travaux sur le SCN, le Forum de haut niveau a tenu compte dans sa réflexion des possibilités qu'ont les pays de collecter les données primaires et de gérer un système de comptabilité nationale. Il a étudié en outre le choix entre opérations construites (imputées) et observables, lorsqu'il a réfléchi à la place des comptes satellites par rapport aux comptes principaux.

45. Le Forum a confirmé que les comptes macroéconomiques sont la pierre d'angle d'un système de statistiques économiques, et qu'ils offrent une base solide pour rendre compte du comportement de phénomènes économiques qui par nature présentent des liens mutuels d'ampleur mondiale. Le SCN, étant pleinement harmonisé avec les autres normes macroéconomiques, permet de mesurer ces liens mutuels, la transmission du risque, des liquidités et des autres risques, par le biais des flux et des positions tant entre secteurs nationaux qu'avec les autres pays.

46. Le Forum a confirmé l'importance de la mise au point complète des comptes de patrimoine, quel que soit le niveau de développement économique du pays, avec intégration complète des comptes de flux réels et financiers. Les organisations internationales devraient donc chercher à mieux faire comprendre cela dans les programmes de mise en œuvre du SCN, en restant en communication directe avec les chefs des bureaux nationaux de statistique, afin que ceux-ci donnent un statut prioritaire dans leurs programmes aux comptes nationaux et aux normes macroéconomiques connexes.

47. Les participants au Forum de haut niveau ont constaté la nécessité d'un ensemble stable de comptes principaux, mais souligné aussi qu'il fallait une certaine souplesse pour produire des statistiques de comptabilité nationale qui rendent

compte de caractéristiques nouvelles et importantes de l'économie. Il a été suggéré que l'on pourrait réviser et mettre à jour plus fréquemment, selon les besoins et les possibilités, les modifications qui ne sont pas fondamentales, tandis que les modifications plus fondamentales seraient accumulées peu à peu et introduites moins souvent. On pourrait définir comme modifications fondamentales « de base » celles qui touchent par exemple les concepts et les classifications, ou le transfert d'unités institutionnelles d'un secteur à un autre, ou celui de dépenses entre consommation intermédiaire et consommation finale. Les autres modifications, non fondamentales, seraient celles qui touchent aux questions de portée, par exemple à l'inclusion éventuelle de la production par les ménages de services destinés à leur propre consommation finale à l'intérieur de la frontière de la production.

48. On a fait valoir par ailleurs qu'il fallait fixer des cibles clairement définies pour les futures mises à jour, centrées sur un objectif ou quelques objectifs peu nombreux auxquels un ensemble plus important d'autres objectifs pouvaient être subordonnés. Les intervenants ont noté qu'il était difficile de choisir un ordre de priorité pour les perfectionnements à apporter aux comptes alors qu'il fallait respecter les impératifs de la comparabilité internationale et les priorités statistiques des pays.

49. Il faudra poursuivre les recherches sur la classification des avoirs financiers, et sur la ventilation en sous-secteurs des secteurs institutionnels, vu les innovations apparues dans les produits financiers structurés et les nouvelles pratiques de gestion des risques et des liquidités, y compris les liens entre identité du propriétaire et entités hors bilan. Cette recherche permettra d'utiliser pour l'établissement des comptes nationaux non seulement les bases de données des entités réglementaires ou administratives, mais aussi des bases de données commerciales.

50. C'est aussi la nécessité de répondre aux caractéristiques nouvellement apparues de l'économie qui a motivé le souhait d'obtenir un tableau complet des moteurs de la croissance dans les comptes de la production, renforçant ainsi le lien entre comptes réels et comptes financiers. Il a été suggéré pour y parvenir d'élargir la recherche pour inclure une gamme plus vaste de savoirs dans les actifs.

51. Outre le fait que le SCN devrait pouvoir rendre compte de la situation économique « réelle » dans les périodes d'évolution rapide, comme la crise financière actuelle, les recherches futures devraient faire avancer la mesure multiple du bien-être et de la pauvreté grâce à la définition de comptes sociaux permettant de montrer le lien entre des mesures classiques de la croissance, comme le produit intérieur brut, et le secteur des ménages.

52. Le Forum de haut niveau, en dehors des orientations de recherche mentionnées et de la nécessité confirmée d'avancer la recherche sur la comptabilité environnementale, n'a pas suggéré de modifications importantes aux orientations déjà retenues par le Groupe de travail intersecrétariats pour le programme de recherches.

53. Bien qu'il ait été suggéré par certains de modifier certaines des valeurs construites (imputées) dans les comptes nationaux, envisageant un système purement monétaire plutôt que l'élaboration de comptes non monétaires, le Forum de haut niveau n'a pas formulé de propositions spécifiques de modifications aux recommandations figurant actuellement dans le SCN.

54. Le Forum a précisé par ailleurs qu'il faudrait définir une stratégie explicite de communication pour faire progresser la statistique officielle en renforçant les arrangements de collaboration avec les milieux universitaires, les autorités de réglementation, les spécialistes de comptabilité d'entreprise et les sociétés.

55. Il n'y a pas eu beaucoup d'observations sur la gouvernance d'une révision future. Il a été jugé préférable de laisser la question ouverte jusqu'au moment où serait effectivement envisagée la prochaine révision. En revanche, si on révisé plus souvent les éléments autres que fondamentaux du SCN, on sera peut-être amené à réfléchir assez rapidement à la gouvernance des révisions.

56. Le Forum n'a pas recommandé de réunion complémentaire, mais le Groupe de travail intersecrétariats a conclu qu'il faudrait voir d'ici deux à trois ans s'il y aurait lieu de convoquer une autre réunion de groupe de haut niveau pour examiner les orientations futures du SCN. Un rapport détaillé des travaux du Forum fait l'objet d'un document d'information distinct.

V. Questions à débattre

57. La Commission est priée :

a) **D'adopter le projet de deuxième volume du SCN 2008 qui, avec le premier volume, constituera la norme statistique internationale de comptabilité nationale;**

b) **D'inciter les pays à appliquer le SCN 2008 pour établir leurs comptes nationaux et les diffuser et à s'en servir comme cadre général pour l'intégration des statistiques économiques et des statistiques connexes;**

c) **D'exprimer son soutien à la stratégie de mise en œuvre du SCN 2008 envisagée, et de donner des directives à cet égard;**

d) **D'exprimer ses vues sur les résultats du Forum de haut niveau concernant l'orientation des travaux futurs à consacrer au SCN, qui a eu lieu à Washington en novembre 2008.**